

## Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 2110354-250711  
Norme méthodologique employée : AFNOR XP P 03-201  
Date du repérage : 14/02/2012  
Heure d'arrivée : 10 h 30  
Durée du repérage : 01h50

### A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :  
Département : **17610**  
Commune (suivi du lieudit) : **DOMPIERRE-SUR-CHARENTE**  
Adresse (avec numéro de rue, voie) : **ZA n°303 rue Bernard Palissy pour 6a 92ca**  
**ZA n°306 rue Bernard Palissy pour 7a 38ca**  
  
Désignation et situation du ou des lots de copropriété :  
  
Descriptif du bien :

### B. - Désignation du client

Désignation du client :  
Nom et prénom: **Dossier 2110354**  
Adresse :  
Si le client n'est pas le donneur d'ordre :  
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Apporteur**  
Nom et prénom: **MAITRE BOISSEAU**  
Adresse : **87 AVENUE GAMBETTA 17100 SAINTES**

### C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :  
Nom et prénom: **Karl BALZAN**  
Raison sociale et nom de l'entreprise : **SARL SDH**  
Adresse : **23 avenue Gambetta, 17100 SAINTES**  
Numéro SIRET : **504 761 248 00013**  
  
Désignation de la compagnie d'assurance : **Generali Assurances**  
Numéro de police et date de validité : **AL169975 / 31/12/2012**  
  
Certification de compétence **07017599** délivrée par : **AFAQ COMPETENCES**, le

**Conclusion sommaire : Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.**



D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Descriptif des pièces visitées

**Rez de chaussée - Séjour,**  
**Rez de chaussée - Couloir,**  
**Rez de chaussée - Lingerie 1,**  
**Rez de chaussée - Chambre 1,**  
**Rez de chaussée - Chambre 2,**  
**Rez de chaussée - Chambre 3,**  
**Rez de chaussée - Chambre 4,**  
**Rez de chaussée - Chambre 5,**

**Rez de chaussée - WC,**  
**Rez de chaussée - Lingerie 2,**  
**Rez de chaussée - Lingerie 3,**  
**Sous-sol - Garage 1,**  
**Sous-sol - Garage 2,**  
**Sous-sol - Garage 3,**  
**Comble - Comble non habitable**

Batiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Rez de chaussée - Séjour	Sol - béton Murs - placoplâtre Plafond - placoplâtre Fenêtre(s) en aluminium Porte(s) en PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Couloir	Sol - béton Murs - placoplâtre Plafond - placoplâtre Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Lingerie 1	Sol - béton Murs - placoplâtre Plafond - placoplâtre Fenêtre(s) en PVC Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Chambre 1	Sol - béton Murs - placoplâtre Plafond - placoplâtre Fenêtre(s) en PVC Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Chambre 2	Sol - béton Murs - placoplâtre Plafond - placoplâtre Fenêtre(s) en PVC Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Chambre 3	Sol - béton Murs - placoplâtre Plafond - placoplâtre Fenêtre(s) en PVC Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Chambre 4	Sol - béton Murs - placoplâtre Plafond - placoplâtre Fenêtre(s) en PVC Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Chambre 5	Sol - béton Murs - placoplâtre Plafond - placoplâtre Fenêtre(s) en PVC Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - WC	Sol - béton Murs - placoplâtre Plafond - placoplâtre Fenêtre(s) en PVC Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites



Rez de chaussée - Lingerie 2	Sol - béton Murs - placoplâtre Plafond - placoplâtre Fenêtre(s) en PVC Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée - Lingerie 3	Sol - béton Murs - placoplâtre Plafond - placoplâtre Fenêtre(s) en PVC Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Sous-sol - Garage 1	Sol - béton Murs - parpaing Plafond - béton Fenêtre(s) en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
Sous-sol - Garage 2	Sol - béton Murs - parpaing Plafond - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Sous-sol - Garage 3	Sol - béton Murs - parpaing Plafond - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Comble - Comble non habitable	Sol - bois Murs - parpaing Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.  
 (2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...  
 (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

**E. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :**

**Comble - Charpente (aménagée sous rampant)**

**F. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :**

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

**G. - Moyens d'investigation utilisés :**

- La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Oct. 2007) et à l'Arrêté du 29 mars 2007.
- Sondage manuel systématique à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- A l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.
- Pour chacun des éléments inspectés, le type d'outil utilisé est précisé.
- Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.
- L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :  
**Néant**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :



Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ... ) :

H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatation diverses

Fait à **DOMPIERRE-SUR-CHARENTE**, le **14/02/2012**

Par : **Karl BALZAN**

23 Avenue Gambetta  
17100 SAINTES  
Tél. : 05 46 97 61 34  
Fax : 05 46 97 26 30  
Mail : agence17@e-madiag.fr

**Nota 1 :** dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation. Pour faciliter cette déclaration, un modèle de déclaration peut vous être fourni sur demande.

**Nota 2 :** Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.